

RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

DCE version 1

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL

Rue des Ferblantiers
57175 GANDRANGE

SCI DES CHAMS

Chargé(e) d'affaire
Fanny DEMANGE

N° d'affaire	Date rapport	Chrono affaire
024571300325	21/08/2013	1

Sommaire

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 Affaire	3
1.2 Maîtrise d'Ouvrage	3
1.3 Maîtrise d'œuvre	3
1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage	4
2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	5
2.1 Description sommaire de l'opération	5
2.2 Constitution et Classements	5
3. DOCUMENTS EXAMINÉS	6
4. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À QUALICONSLT	7
4.1 Avant la signature des marchés	7
4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique	7
5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES	8
5.1 Avant la signature des marchés	8
5.2 Après la signature des marchés	8
5.3 Avant la fin des travaux	8
5.4 Limite de mission	9
5.5 Diffusion des documents produits par QUALICONSLT	9
6. NATURE ET PRÉSENTATION DES AVIS	10
6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONSLT	10
6.2 Avis suspendus ou défavorables	10
6.3 Commentaires « QC+ »	10
7. RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS	11
8. RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES	12
9. COMMENTAIRES QC+	13

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Affaire

Désignation	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL				
Adresse	Rue des Ferblantiers 57175 GANDRANGE				
Montant prévu des travaux (HT)	500000.0 €	Date prévisionnelle de début de chantier		Durée prévisionnelle de chantier	
Permis de construire	N°		En attente	☒	

1.2 Maîtrise d'Ouvrage

	Coordonnées	Diffusion
Maître d'Ouvrage	SCI DES CHAMS 7 RUE DES CANONNIERS 02100 SAINT QUENTIN Email : hirschauer@architectes.org	Oui

1.3 Maîtrise d'œuvre

	Coordonnées	Diffusion
Architecte	HIRSCHAUER 57000 METZ Email : aha.wininger@hirschauer.fr	Oui

1.4 Missions de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage

☒	L	Solidité des ouvrages et équipements indissociables
☒	LP	Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables (L+PI)
☐	PV	Récolement des procès verbaux d'essais d'installations
☐	PS	Sécurité des personnes en cas de séisme
☐	LE	Solidité des existants
☐	AV	Stabilité des avoisinants
☐	SH	Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
☐	SEI	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH
☒	STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels
☐	TH	Isolation thermique et économies d'énergie
☐	PHH	Isolation acoustique des bâtiments d'habitation
☐	PHA	Isolation acoustique des bâtiments autres que habitation
☐	F	Fonctionnement des installations
☒	HAND	Accessibilité des handicapés
☐	BRD	Transports des brancards
☐	GTB	Gestion technique du bâtiment
☐	HYSH	Hygiène et santé dans les bâtiments d'habitation
☐	HYSA	Hygiène et santé autres que habitation
☐	AVdemo	Solidité des avoisinants dans le cas d'existant(s) démolis
☐	LVRD	Solidité relative aux VRD
☐	ENV	Environnement - ICPE (complément mission S)
☐	RNT	Sécurité vis-à-vis des risques naturels et terrestres

Les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts de ceux relatifs aux présentes missions de contrôle technique relevant de la norme NF P 03-100.

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Description sommaire de l'opération

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL
GANDRANGE

2.2 Constitution et Classements

Bâtiment(s) soumis au code du travail

Identification	h > 8m	Bureau et activité	Industrie	Entrepot
Bâtiment industriel	☐	☒	☐	☒

3. DOCUMENTS EXAMINÉS

Architecte

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	1 à 6		DCE		07/06/2013
Plan		01	Plan de masse		07/06/2013
		02	Plan RdC et étage		07/06/2013
		03	Façades - Coupe		07/06/2013

4. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À QUALICONSULT

4.1 Avant la signature des marchés

- Plans architecte modifiés, s'il y a lieu
- Descriptifs modifiés, s'il y a lieu

Et plus généralement tout document permettant à Qualiconsult d'avoir la connaissance complète du dossier soumis à son examen.

4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique

Pendant la phase travaux, Qualiconsult doit se voir communiquer tout document graphique, fiche technique, rapport d'essai et autre justificatif lui permettant d'émettre ses avis. Ces documents doivent être adressés 2 semaines avant exécution des ouvrages concernés.

5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

5.1 Avant la signature des marchés

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à notre examen et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

La responsabilité de QUALICONSULT ne saurait être engagée au niveau de la conception du projet sur des éléments ou prestations modifiés sans son accord.

5.2 Après la signature des marchés

Tout changement par rapport aux documents de base ainsi que sur les matériaux prévus initialement, devra nous être signalé, de manière à ce que nous puissions donner notre avis sur les nouvelles dispositions.

Chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier.

5.3 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)

Les entreprises devront procéder aux essais et vérifications de fonctionnement des installations, conformément aux dispositions figurant dans le Document Technique COPREC CONSTRUCTION de Novembre 1998, paru dans le Cahier Spécial n° 4954 du Moniteur du 06.11.98. Dans le cadre de notre mission PV les entreprises concernées devront nous adresser leurs PV d'essais.

Les installations potentiellement concernées sont les suivantes :

AS	Ascenseurs, Ascenseurs de charge	CA	Conditionnement d'air
EM	Escaliers mécaniques, trottoirs roulants	VM	Ventilation mécanique
PA	Portes et portails automatiques pour véhicules	CH	Chauffage
AT	Réseaux de distribution collective et radiodiffusion	FM	Fluides médicaux
EL	Installations électriques	PB	Plomberie sanitaire
PE	Portiers électroniques	RA	Réseau d'alimentation en eau
RE	Réseau d'évacuation		

5.4 Limite de mission

- Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100
- A contrario, il ne traite pas d'autres missions non visées par la norme telles que :
 - la vérification des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance de l'attestation de conformité par le CONSUEL ;
 - la vérification initiale des installations électriques imposée par décret du Ministère du Travail ;
 - toute mission de vérification exhaustive donnant lieu à attestation finale,
 - toute mission d'audit ou de diagnostic
- Si le Maître de l'Ouvrage a souscrit une ou plusieurs des missions précédentes avec le GROUPE QUALICONSLT, c'est au titre de contrats distincts de celui de contrôle technique.

5.5 Diffusion des documents produits par QUALICONSLT

- Le présent rapport est adressé par courrier au Maître de l'Ouvrage, et par mail aux destinataires en copie (voir renseignements généraux).
- Les avis de la phase exécution seront adressés par mail à l'ensemble des destinataires. Nota : il appartient au Maître d'Ouvrage de transmettre copie de ces avis aux intervenants qui ne nous auraient pas communiqué d'adresse mail.
- Le rapport final sera diffusé de la même manière que le rapport initial.

6. NATURE ET PRÉSENTATION DES AVIS

6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT

A l'exception de ceux relatifs au § 6.2 ci-après, les avis de QUALICONCONSULT sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont FAVORABLES.

6.2 Avis suspendus ou défavorables

Le cas échéant :

- Les avis suspendus au sens de l'article 4.2.8 de la NF P 03-100 sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont explicités au chapitre 7 du présent rapport.
- Les avis défavorables sont explicités au chapitre 8.

6.3 Commentaires « QC+ »

Dans l'exercice de son rôle de conseil au Maître de l'Ouvrage, QUALICONCONSULT a émis des commentaires n'entrant pas dans le cadre des avis suspendus ou défavorables : ces commentaires ont pour objet d'éclairer ce dernier sur des thèmes tels que :

- l'optimisation du projet ;
- d'éventuelles sujétions de mise en œuvre ;
- d'éventuels aléas susceptibles de survenir en cours d'exploitation ;
- et plus généralement toute piste d'amélioration ou de meilleure adéquation du projet au programme.

7. RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS

BET Généraliste

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS CODE DU TRAVAIL		
	Faire apparaître sur les plans les caractéristiques des cheminements accessibles PMR	
	Définir les caractéristiques des équipements prévus pour les zones accessibles PMR et notamment les sanitaires (lave mains, barre de relevage, système de fermeture facile de la porte...)	
	Nous transmettre pour examen et avis le rapport de sol de Fondasol cité dans le CCTP lot 01. L'ensemble des conclusions définies dans ce rapport seront à respecter et les justificatifs seront à nous transmettre pour examen et avis (résultats des essais de compactage, dossier de réalisation des fondations...)	
SÉCURITÉ INCENDIE CODE DU TRAVAIL		
	Nous transmettre les justificatifs de dimensionnement et de position des exutoires de désenfumage (surface des exutoires en fonction de la surface des locaux). Nous indiquer également la position des commandes des exutoires.	
	Nous indiquer l'effectif maxi prévu dans le bâtiment.	
	Nous indiquer le type d'alarme incendie prévue dans l'établissement.	

8. RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES

NEANT

9. COMMENTAIRES QC+

BET Généraliste

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS QC+	REFERENCE
	Nous rappelons que l'ensemble des dossiers d'exécution des entreprises seront à nous transmettre pour examen et avis avant réalisation des travaux sur chantier (fondations, charpente...) Il devra nous être justifié que les ouvrages réalisés et les matériels mis en oeuvre sont conformes aux textes en vigueur (DTU, Avis technique, certification CE...). L'ensemble des résultats des auto-contrôles des entreprises et des résultats d'essais seront également à nous transmettre.	